

Délibération n° 2012-28
Conseil d'administration du 29 juin 2012

Objet : Approbation du bilan d'activité 2011 du FNP et autorisation de sa diffusion sur le site dédié.

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSÉ

Le bilan d'activité 2011 du Fonds national de prévention illustre la poursuite des orientations stratégiques du Programme d'actions 2011-2013. Sa publication répond aux objectifs 2011 de renforcement de la notoriété du FNP et des actions de communication visant à sensibiliser tous les acteurs concernés des collectivités et des établissements de soin au développement de la prévention.

Vu l'article 13 -11 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour définir le programme d'actions du Fonds national de prévention.

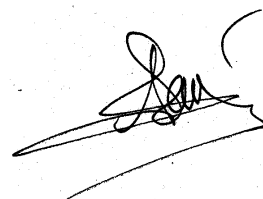
Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour proposer au conseil d'administration les décisions relatives au FNP.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 27 juin 2012, qui propose au conseil d'approuver ce bilan avant sa communication sur le site dédié.

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité approuve le bilan d'activités 2011 du FNP et autorise le service gestionnaire à le diffuser sur le site dédié.

Bordeaux, le 29 juin 2012

Le secrétaire administratif du conseil,



Emmanuel Serrié